MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 7 octobre 2020

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7e jour du mois d'octobre 2020 à laquelle séance sont présents les conseillers suivants, par zoom-conférence.

Monsieur Michel Labbé — Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Frédéric Bonin — Monsieur Stéphane Leblond
Madame Michèle Lemelin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le Directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Sylvain Aubé.

RÉS. : 2010-104 **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2020 PAR VOIE ZOOM-CONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 vient modifier le dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

****

RÉS. : 2010-105 **ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

1.- Moment de réflexion;
2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3.- Procès-verbaux :
  3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 2 septembre 2020;
4.- Administration et gestion financière :
  4.1 Comptes à payer;
  4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2019-2020;
5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
6.- Voirie et enlèvement de la neige :
  6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
  6.2 Niveleuse;
  6.3 Abat poussière (calcium liquide);
7.- Sécurité publique et protection incendie :
8.- Hygiène du milieu :
  8.1 Rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable;

9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
9.1 Acceptation d'une transaction et quittance;
9.2 Nomination d'une personne désignée;
9.3 Demande de permis de lotissement- rue Chabot;
10.- Loisirs et culture :
10.1 Coopération municipale;
11.- Varia a) Félicitations – Bibliothèque municipale.
12.- Période de questions;
13.- Levée de la séance.

****

RÉS. : 2010-106 **PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2020 soit adopté tel que rédiger.

****

RÉS. : 2010-107 **COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 octobre 2020 :

▪ Administration	67 133,40 $
▪ Sécurité publique	60 126,22 $
▪ Transports	55 835,55 $
▪ Hygiène du milieu	10 798,15 $
▪ Quote-part	81 135,69 $
▪ Urbanisme	512,52 $
▪ Loisirs et culture	18 336,00 $
▪ Immobilisation	11 707,33 $

****

RÉS. : 2010-108 **NIVELEUSE**

CONSIDÉRANT que la niveleuse actuelle (Champion 710 année 1988) nécessiterait des réparations importantes à court terme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un véhicule de plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que cet équipement est indispensable pour la municipalité en période hivernale (du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Belcher (1996) inc pour la location d'une niveleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 8 775,00$ par mois plus les taxes applicables pour une période de 6 mois,

CONSIDÉRANT que le prix de cette location est raisonnable compte tenu du marché;

CONSIDÉRANT que cette entente ne crée pas d'obligation d'achat pour la municipalité;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte la proposition de l'entreprise Belcher (1996) inc. pour la location d'une niveleuse Caterpillar 140M 2009 au montant de 8 775,00$ par mois, plus les taxes applicables pour une période de 6 mois à compter du 15 octobre 2020.

Le coût net de location de cet équipement sera pris à même les excédents accumulés de la municipalité.

****

RÉS. : 2010-109 **ABAT POUSSIÈRE (CALCIUM LIQUIDE)**

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir les services des Entreprises Bourget Inc. pour la fourniture et l'épandage de l'abat poussière en 2021, au prix de 0,323¢ le litre.

****

RÉS. : 2010-110 **ACCEPTATION D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité autorise le maire et le directeur général à signer les documents d'acceptation d'une transaction et quittance en lien avec la vente du lot numéro 5 935 614 du cadastre du Québec.

****

RÉS. : 2010-111 **NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE**

ATTENDU QU'en vertu de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales,* chaque municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts;

ATTENDU QUE certaines personnes qui avaient été nommées précédemment à titre de personne désignée pour l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* ne sont plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 35 de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* précise que l'acte de désignation doit prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE le conseil municipal désigne Monsieur Francis Rioux et/ou Madame Janik Gaudreault et/ou Madame Marie-Lou Asselin pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

QUE la rémunération et les frais admissibles soient les suivants :

- ✓ Ouverture du dossier : 50,00 $
- ✓ Pour le travail de la personne désignée (vocation sur le terrain, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 75,00 $ / heure
- ✓ Déboursés divers (frais pour services professionnels, avocats, agronomes, ingénieurs, transmissions des documents, etc.) : Coût réel
- ✓ Frais de déplacement : 0,48 $ / km

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 1806-071.

****

RÉS. : 2010-112 **DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT- RUE CHABOT**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que Le conseil municipal accepte le plan cadastral parcellaire sous le numéro de minute 2047 préparé par Alexandre Paradis, arpenteur géomètre, afin de créer un (1) bâtiment de type bi-familial et trois (3) bâtiments de type multifamilial (4 logements).

****

RÉS. : 2010-113 **COOPÉRATION MUNICIPALE**

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil de la MRC le 27 novembre 2019 (n° C.M. 19-11-233) reconnaissant le Comité consultatif en loisirs de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un mandat a été octroyé au Comité consultatif en loisirs pour la rédaction d'un plan d'action par la résolution adoptée par le Conseil de la MRC le 27 novembre 2019 (C.M. 19-11-234);

ATTENDU que la consultation publique est l'un des outils de travail retenu par le Comité consultatif en loisirs afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés;

ATTENDU que pour réaliser la consultation publique (élus et OBNL) les membres du Comité en sont arrivés à la conclusion qu'il est plus réaliste de confier ce mandat à l'externe;

ATTENDU que la firme L'ESCABEAU a fait une présentation de son offre de service lors d'une séance de travail du Conseil de la MRC;

ATTENDU qu'une telle démarche serait admissible à une aide financière de 50% selon le programme de coopération intermunicipale et que la date butoir du dépôt des documents est le 9 octobre prochain;

ATTENDU que les critères du programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation requièrent une résolution du Conseil de la MRC de même qu'une résolution des municipalités participantes au projet.

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse est intéressée à participer, sans frais, à cette démarche et acheminent une copie de cette résolution aux membres du Comité consultatif en loisirs.

****

RÉS. : 2010-114 **FÉLICITATIONS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de féliciter et de remercier le comité de la bibliothèque municipale ainsi que ses bénévoles et citoyens utilisateurs suite aux excellents résultats obtenus dans le rapport annuel déposé par le Réseau Biblio.

****

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 octobre 2020.

_____
Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉS. : 2010-115 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 8h20

Martin J. Côté	Patrick Côté
Maire	Directeur général